

AUX PAUVRES LA BESACE

Notre brillant confrère, M. Charles Gill, a publié dans *Les Débats* du 17 juin un vibrant article au sujet d'une fille de joie — ô ironie des mots ! — morte en prison de la phtisie.

Que nos lecteurs se reportent à cet article, et ils éprouveront une émotion violente augmentée d'une inévitable indignation. Le cas que nous rapportons aujourd'hui n'est pas le même que celui dénoncé par M. Charles Gill, et cette particularité prouve la persistante vertu des autorités chargées, on ne sait par qui, de changer la distribution des rôles dans le drame atroce mais fatal de la prostitution à Montréal.

Ce dernier membre de phrase sera inintelligible pour bien des gens : nous l'expliquerons sous peu. En attendant, nous nous bornons au fait lamentable que la lecture d'un banal fait divers nous a révélé.

Nous lisons dans *La Patrie*, du 25 mai, les navrantes lignes que voici :

“ Le coroner MacMahon a été appelé à tenir une enquête, cette après-midi, dans le cas d'une fille nommée Eva Lapointe qui est morte à la prison hier. La malheureuse n'était âgée que de 24 ans. Elle avait été condamnée le 29 avril à un mois de prison, \$25 d'amende ou 3 autres mois, pour avoir été trouvée dans une maison de désordre. N'ayant pu payer le montant de l'amende imposée, la pauvre était restée en prison, en dépit de la maladie qui la minait et qui l'a terrassée hier.

“ Un verdict de mort naturelle a été rendu.”

Ainsi, une pauvre fille, *minée*, dit notre confrère, par la maladie, a été incarcérée pour quatre mois et soumise au régime de la prison au lieu d'être transportée à l'hôpital.

Par contre, Weir le coquin, Weir le riche banqueroutier qui ne crèvera que de la goutte tant il a fait bonne chère aux dépens des pauvres hères qu'il a volés, quitte à son gré la prison que lui ont mérité ses méfaits, et, affalé sur les coussins d'un carosse bien capitonné, s'en va, quand il veut, faire un bon repas et un petit tour de santé dans sa propriété du Sault-au-Récollet.

Il y était encore la semaine dernière.

Nous n'imputons pas à nos lois ces monstrueuses anomalies, mais nous traduisons devant le souverain tribunal du Peuple ceux qui sont chargés de leur application, et qui s'acquittent de leur devoir avec une pareille désinvolture.

Faites abonner vos amis à LA PETITE REVUE qui, avec son supplément littéraire, ne coûte que \$1.00 par an, livrée franco à domicile.